

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2022

Etaient présents : Mmes FRANCOIS, FUMEY, SOUM-GLAUDE, VINCENT

Mrs : AZEMA, BETEILLE, CANAL, HERRERO,

Absents excusés : Mrs CASSAN, FOUCQUE, MICHEL, PALAU, PONTIER

Mmes HERMET, LAURIER

DEMANDE DE SUBVENTION AU SYADEN POUR LA RÉNOVATION ET EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC A CAMPRAS

Le Conseil Municipal décide de demander une subvention auprès du Syaden pour effectuer la rénovation et l'extension de l'éclairage public sur le secteur de Cambras – rue des Pyrénées et impasse du Canigou. Les travaux pour cette tranche s'élèvent à la somme de 31 963.72 € H.T. soit 38 356.46 € T.T.C

DEMANDE DE LOGEMENT DDADUE

Lors d'un précédent conseil municipal, l'assemblée avait décidé de mettre en location un gîte rue Bertrand de Saissac avec une réduction de 100.00 € sur le prix initial, ce prix étant consenti pour lutter contre la pénurie de vétérinaires en zones rurales et comme le prévoit la loi DDADUE. Cependant ce logement s'avérant trop petit par rapport à la composition de la famille du demandeur, un autre logement libre rue de Verdun est proposé moyennant un prix de 350.00 € (450.00 € prix initial moins 100.00 € de réduction) pour une durée de 2 ans.

SUBVENTION POUR LE FESTIVAL CONTES EN MONTAGNE NOIRE

Le Conseil Municipal alloue une subvention d'un montant de 150.00 € à la BDA afin de soutenir les bénévoles des diverses bibliothèques et de rémunérer les artistes au plus juste de leur travail. Ce festival Contes en Montagne Noire permet aux habitants du territoire de bénéficier d'une programmation de conteurs et conteuses de qualité, en partenariat avec l'association l'Eau Vive.

NOUVELLE ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL SUITE ACCORD DU COMITÉ TECHNIQUE

Suite à l'accord du Comité technique sur le projet de délibération sur la nouvelle organisation du temps de travail pour les employés, le Conseil Municipal valide les différents points sur cette nouvelle organisation (fixation de la durée hebdomadaire de travail, détermination du cycle de travail, heures supplémentaires et complémentaires, journée de solidarité)

RÉFORME DE LA PUBLICITE DES ACTES DES COLLECTIVITÉS (DÉLIBÉRATIONS, DÉCISIONS ET ARRÊTÉS)

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet.

Cependant les communes de moins de 3500 habitants bénéficient d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- Soit par affichage,
- Soit par publication papier,
- Soit par publication sous forme électronique.

Afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, le Conseil Municipal décide de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions : mise à disposition en version papier au secrétariat de mairie.

DEMANDE D'EXTENSION DE TERRASSE

Le Conseil Municipal décide d'accorder au « Trésors d'Oc » une extension de terrasse. 3 tables seront donc installées sous le platane à l'angle du parking communal à compter de ce jour et jusqu'au 2 octobre 2022. L'assemblée précise que la demande devra être renouvelée tous les ans.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMPTOIR DES COCCINELLES

Lors d'un dernier Conseil Municipal, l'assemblée décide d'octroyer une subvention de 250 € à l'association « comptoir des coccinelles » qui propose des activités estivales au Musée des Vieux Métiers (en plus de l'exposition permanente des métiers d'autrefois).

CONVENTION AVEC LE SYADEN CONCERNANT L'ASSISTANCE AU RECOUVREMENT DES RODP DUES PAR LES OPÉRATEURS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la mission mutualisée proposée par le SYADEN pour la maîtrise et le contrôle des redevances d'occupation du domaine public. Ceci en vue de percevoir la RODP que les opérateurs de télécommunications occupant le domaine public devraient réglementairement verser aux collectivités et qui n'a pas été versée à certaines communes comme SAISSAC.

QUESTIONS DIVERSES

- Lecture des remerciements d'une administrée suite au décès de son époux
- Un point est fait sur les différentes absences des employés communaux
- Un rappel sera effectué par courrier aux associations concernant les horaires à respecter lors de manifestations effectuées dans les salles communales.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H 15

Le Maire,

